

ASSOCIATION CENTRALE D'ENTRAIDE VETERINAIRE

Reconnue d'utilité publique par décret du 2 avril 1892
10 Place Léon Blum - 75011 PARIS
Tél : 01 43 56 21 02 - Courriel : acveto@orange.fr
Site internet : <http://asso-acv.veterinaire.fr>

Lettre ouverte aux membres du conseil d'administration

Avenir de l'ACV

Notre association dans le premier tiers de son existence, distribuait ses secours grâce aux cotisations qu'elle percevait en abondance, la quasi-totalité des vétérinaires étant spontanément membres. Le fonds de réserve était très faible, et en conséquence les produits financiers ne pouvaient subvenir aux secours distribués.

Cette tendance s'est largement inversée, surtout depuis 20 ans, et actuellement les cotisations sont loin de couvrir le montant des secours effectués (à peine 20%), lesquels sont attribués grâce aux produits financiers d'un fonds de réserve très conséquent (3 millions d'euros).

Cette évolution est pour moi inéluctable, et nous devons tout faire pour conserver et augmenter ce fonds de réserve, en surveillant au mieux tous nos placements et en faisant appel de plus en plus à des dons petits ou gros et en sollicitant les legs.

C'est là que pour moi se situe l'avenir de l'A.C.V. : augmenter le fonds de réserve pour augmenter les produits financiers afin d'augmenter les secours distribués. C'est la condition « sine qua non » de la pérennité de l'A.C.V. et surtout de son avenir.

Aussi en tant qu'actuel trésorier, je ne tolérerai pas que l'on touche à un centime de notre patrimoine financier pour réformer ou transformer notre association en vue de son avenir. Ce patrimoine doit rester dans le giron exclusif de notre association.

Cet axiome étant posé, cela ne veut pas dire que notre association doit rester immuable, et telle qu'à ses débuts. Elle doit, et elle peut évoluer, afin d'accroître notre audience et donc nos actions.

Pour moi l'A.C.V. restera le bras financier de tout regroupement des diverses associations caritatives existantes. Car ce regroupement doit se faire pour rendre nos actions plus performantes, donnant ainsi à toutes nos associations plus de crédit et plus d'ampleur.

Et là notre association a un rôle primordial à jouer, du fait de l'importance de son fonds de réserve et de son statut d'association reconnue d'utilité publique.

En effet je la vois bien créer une fondation d'Aide Centralisée Vétérinaire qui serait de par sa simplicité de mise en œuvre un Fonds de Dotation regroupant :

- l'A.C.V. association actuelle,
- l'A.F.F.V.,
- VETO-ENTRAIDE,
- l'ORDRE VETERINAIRE dans sa mission d'entraide et solidarité,

- la C.A.R.P.V. dans sa partie entraide et solidarité.
- voire d'autres associations caritatives locales ou régionales.

L'A.C.V. peut créer seule ce fonds de dotation, sans toucher à son fons de réserve actuel, mais en investissant une partie d'un legs ou d'un produit futur du domaine de La Massaye. Elle peut aussi être rejointe par l'Ordre, la Caisse de retraite et d'autres associations si elles le désirent.

Seul ce fonds de dotation, pour créer et augmenter son propre fonds de réserve, fera appel à dons déchargeant ainsi les autres associations de cette tâche. Il distribuera ensuite ses produits financiers aux diverses associations regroupées en son sein.

Chaque association aura son rôle à jouer :

- l'A.C.V. distribuera ses secours et bourses dans la mesure de ses propres moyens
- Vêto-Entraide assurera le suivi psychologique et les conseils d'ordre administratifs
- l'A.F.F.V. de par ses nombreux relais pourra suivre localement les personnes aidées, et rechercher les cas nouveaux à secourir,
- la Caisse de Retraite informera des cas à aider, de leur dossier et de l'aide qu'elle leur apporte,
- l'Ordre pourrait comme à une époque ancienne reverser 1 ou 2 euros puisés sur les cotisations ordinales et être un relai d'information par ses délégués régionaux, aider les vétérinaires en difficulté en sursoyant aux cotisations.

Il y aurait de la place pour tous ceux qui agissent pour la solidarité professionnelle dans cette fondation, et tous agiraient ensemble et non plus les uns à coté des autres sans corrélation.

Je voulais par cette lettre ouverte vous exprimer la position du trésorier de l'association que je suis, afin que vous puissiez réfléchir tous à l'avenir de l'A.C.V. avec des éléments concrets en évitant les idées utopiques et inapplicables.

Je tenais à vous communiquer mon désir de faire toujours mieux pour notre association en essayant d'apporter mes idées concrètement issues du terrain purement comptable. Je reste méfiant vis-à-vis des sirènes commerciales à consonances anglo-saxonnes ainsi qu'à des élucubrations intellectuelles parfois purement théoriques !

Je vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée lors des six assemblées générales déjà passées ensemble, et espère faire avancer avec vous tous, nos projets d'avenir.

Le trésorier,
Y. SOUFFI